

5 /
MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE,
DES CULTES
ET DES BEAUX-ARTS.
-26-

Le Président du Comité,
Le Ministre de l'Instruction publique,
des Cultes & des Beaux-Arts,

Le Comité des Travaux historiques et
des Sociétés savantes entendu

Vu l'arrêté du 20 Janvier 1880, instituant
près le Ministère de l'Instruction publique et des
Beaux-arts une Commission sous le titre de
"Commission de géographie historique de l'ancienne
France",

Vu l'arrêté du 5 Mars 1881 et notamment
l'article 11 de cet arrêté;

Arrête:

article 1.
La Commission de géographie historique de
l'ancienne France est rattachée au Comité des
travaux historiques et scientifiques.

article 2.

Cette Commission est chargée soit de poursuivre
les travaux qu'elle a entrepris, soit de continuer
la publication des dictionnaires topographiques
commencés par le Comité des travaux historiques et
des Sociétés savantes.

article 3.

Sont nommés membres de cette Commission:

- M. Henri Martin, de l'Académie française, Sénateur, Président
- Léon Renier, membre de l'Institut, Vice-président
- Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, Secrétaire
- Alexandre Bertrand, de l'Institut national de l'enseignement supérieur
- Alfred Maury, membre de l'Institut
- Auguste Liottard, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale
- Charles Robert, membre de l'Institut

É. Dejardins, membre de l'Académie
aux. Longnon, attaché aux archives nationales
Léon de Villefosse, attaché à la conservation des monuments antiques,
au musée du Louvre;
F. Hamy, aide naturaliste au Muséum d'histoire naturelle;
G. de la Noë, chef de bataillon du génie, commandant de la
brigade topographique.

Fait à Paris, le 9 mars 1881.